



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 septembre 2024
Publié le 29 novembre 2024



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 septembre 2024

Publié le 29 novembre 2024

INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminée le 30 septembre 2024, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

POINTS SAILLANTS

Interaction avec les organismes de services aux arts

- Cette année, le Conseil a lancé une série de séances de consultation pour les organismes de services aux arts (OSA) de diverses disciplines et des quatre coins du pays, sur des sujets d'intérêt soulevés par la communauté artistique. Les OSA soutiennent les artistes et les organismes artistiques au moyen d'occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage, de ressources et d'activités de représentation. Étant donné leur rôle dans le secteur, le Conseil a saisi l'occasion de leur offrir un espace où se réunir, avec les organismes de soutien aux arts, pour discuter de questions pressantes et échanger sur leurs approches.
- En septembre, le Conseil a tenu une séance sur la résilience financière dans le secteur, ce qui a donné lieu à une conversation soulignant l'importance de la collaboration, du partage de ressources, de l'exploration de nouveaux modèles financiers et du développement des capacités. Ces séances ont aussi plus généralement porté sur le bien-être des artistes, le rôle des données et l'adaptation aux changements climatiques.
- Les discussions se poursuivront lors d'un rassemblement hybride, en ligne et en personne, qui se tiendra à l'automne 2024 dans les bureaux du Conseil à Ottawa.

Infolettre

- Le Conseil a créé une infolettre afin de communiquer régulièrement du contenu pertinent aux candidates et candidats et au secteur des arts dans son ensemble. Elle est envoyée à plus de 60 000 destinataires à l'échelle du Canada.
- La première infolettre, publiée en [français](#) et en [anglais](#) en septembre, visait à informer et à mobiliser la communauté artistique. Elle présentait des témoignages sur les retombées du financement du Conseil ainsi que d'importantes dates limites pour le dépôt de demandes; faisait la promotion d'activités de rayonnement, dont des webinaires et des séances d'information; diffusait des appels de candidatures; et annonçait les lauréats et lauréates de prix.

Changements opérationnels

Ne s'applique pas pour le trimestre en cours.

Changements au niveau du leadership et de la gouvernance

Ne s'applique pas pour le trimestre en cours.

Aperçu des résultats nets du deuxième trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Revenus	5 079	7 587	(2 508)	10 349	12 688	(2 339)
Charges	(50 018)	(72 584)	22 566	(244 443)	(251 885)	7 442
Crédits parlementaires	113 000	83 000	30 000	203 939	216 000	(12 061)
Excédent (déficit) de la période	68 061	18 003	50 058	(30 155)	(23 197)	(6 958)

Le Conseil affiche un surplus de 68,1 millions de dollars pour le trimestre, contre 18,0 millions de dollars pour la même période l'an dernier.

Des 50,1 millions de dollars supplémentaires, 30,0 millions de dollars représentent une hausse du financement public reçu, et 22,7 millions de dollars, une baisse des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix remis au cours du trimestre; l'écart positif a toutefois été amoindri par les revenus de placements inférieurs de 2,5 millions de dollars. Le financement public est supérieur par rapport à celui du même trimestre l'an dernier en raison d'une différence de date découlant de la manière dont le Conseil prévoit la réception de ce financement.

Le Conseil accuse un déficit de 30,2 millions de dollars depuis le début de l'exercice, contre 23,2 millions de dollars pour la même période l'an dernier. Ce recul de 7,0 millions de dollars est largement attribuable à une baisse de 12,0 millions de dollars des crédits parlementaires à ce jour et à une réduction de 7,4 millions de dollars des dépenses, particulièrement en ce qui a trait aux subventions, aux paiements aux créatrices et créateurs et aux prix.

Le Conseil continuera à surveiller ses résultats financiers et à travailler à l'obtention de résultats équilibrés en fin d'année.

Revenus

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	3 859	6 400	(2 541)	8 485	10 585	(2 100)
Autres revenus	1 220	1 187	33	1 864	2 103	(239)
Total	5 079	7 587	(2 508)	10 349	12 688	(2 339)

Revenus nets de placements réalisés

Le Conseil a enregistré des revenus nets de placements moindres qu'au même trimestre l'an dernier en raison d'une baisse de rendement des marchés. Les intérêts, dividendes et autres revenus distribués depuis le début de l'exercice sont en baisse de 3,3 millions de dollars, ce que viennent toutefois atténuer des gains de 0,6 millions de dollars tirés de la cession de placements de portefeuille.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2024	2023	Augmentation / (Diminution)	2024	2023	Augmentation / (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	36 253	58 942	(22 689)	214 143	224 835	(10 692)
Prestation des programmes de transfert	6 814	6 399	415	15 363	12 871	2 492
Services à la communauté artistique	312	385	(73)	625	1 381	(756)
Résultats nets de la Banque d'art	(69)	(110)	41	36	(9)	45
Commission canadienne pour l'UNESCO	1 284	783	501	2 049	1 312	737
Administration générale	5 424	6 185	(761)	12 227	11 495	732
Total	50 018	72 584	(22 566)	244 443	251 885	(7 442)

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

La baisse de 22,7 millions de dollars des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix au deuxième trimestre (et de 10,7 millions de dollars depuis le début de l'exercice) s'explique par les dates des concours pour les subventions, qui sont concentrées dans les six derniers mois de l'exercice 2024-25.

Prestation des programmes de transfert

Les dépenses de prestation des programmes de transfert pour l'exercice à ce jour ont augmenté de 2,5 millions de dollars. Cette augmentation résulte principalement d'un changement dans le traitement comptable des coûts associés à la mise en place du nouveau système de gestion de la clientèle et des subventions, s'élevant à 2,1 millions de dollars, qui sont désormais intégrés à la prestation des programmes de transfert.

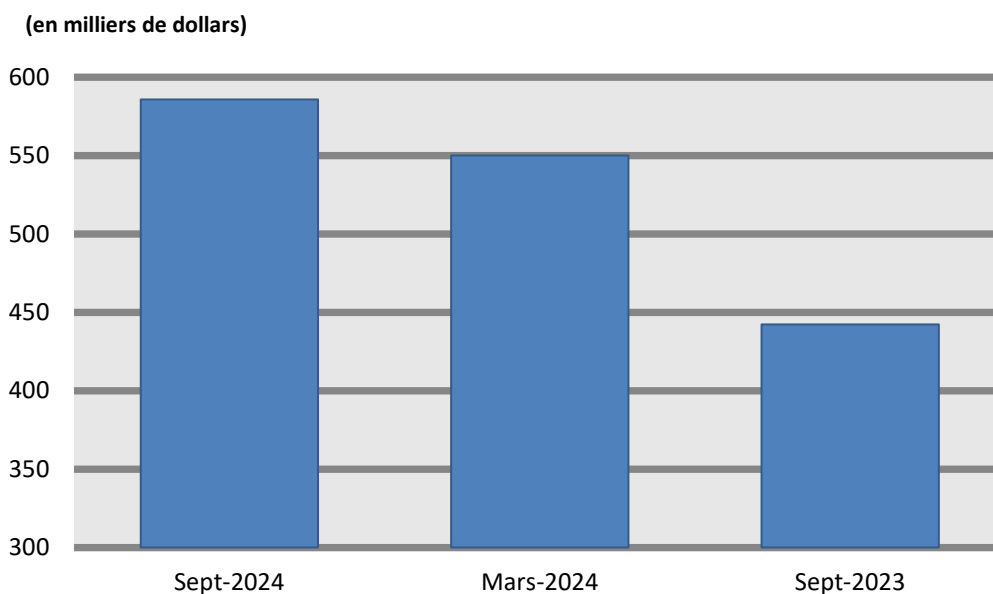
Actifs

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Trésorerie	53 940	48 519	5 421
Débiteurs	4 412	4 492	(80)
Placements de portefeuille	585 821	550 098	35 723
Total	644 173	603 109	41 064

Placements de portefeuille

Au 30 septembre 2024, la valeur marchande totale du portefeuille était de 585,8 millions de dollars, dont 138,7 millions de dollars étaient grevés d'affectations d'origine externe. Il s'agit d'une hausse de 35,7 millions de dollars depuis le 31 mars 2024, et de 97,5 millions de dollars depuis le 30 septembre 2023. Cette augmentation des 12 derniers mois est attribuable à la croissance générale des marchés.



Au total, le fonds a généré un rendement positif de 4,7 % pour le trimestre, ce qui correspond à l'indice de référence. Les titres à revenu fixe et les infrastructures ont tous deux surpassé leur indice de référence, de 0,3 % et 2,1 % respectivement. Les actions canadiennes, les actions mondiales et l'immobilier, quant à eux, ont connu un rendement inférieur à la référence, de 3,5 %, 0,2 % et 0,3 % respectivement.

Le rendement global du fonds sur un an s'établissait à 19,9 % en septembre 2024, soit 0,7 % de moins que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont généré un rendement positif sur un an, à l'exception de l'immobilier, dont le rendement négatif de 9 % est inférieur de 6,7 % à l'indice de référence.

Passifs

(en milliers de dollars)	30 septembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	129 004	86 965	42 039
Créditeurs et charges à payer	4 799	7 206	(2 407)
Revenus reportés	7 249	5 049	2 200
Avantages sociaux futurs	6 174	5 955	219
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	94 982	86 389	8 593
Total	242 208	191 564	50 644

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer

L'augmentation de 42,0 millions de dollars depuis le 31 mars 2024 s'explique par le fait que les subventions à certains organismes sont devenues payables au cours du nouvel exercice. Depuis le 30 juin 2024, la somme des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer, qui était de 179,3 millions de dollars, a diminué de 50,3 millions de dollars.

Créditeurs et charges à payer

La diminution de 2,4 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique principalement par une réduction de la rémunération due de 0,7 millions de dollars et par une baisse des charges à payer aux fournisseurs de 1,5 millions de dollars.

Revenus reportés

L'augmentation de 2,2 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique par le retour de fonds inutilisés totalisant 1,2 millions de dollars par le Conseil national de recherches du Canada pour les prix Killam 2023-2024. Cette somme doit être reportée jusqu'à ce qu'elle soit déboursée ou réinvestie sur approbation des fiduciaires Killam. En outre, le Conseil a reçu 1,3 millions de dollars en legs grevés d'affectations.

Contributions grevées d'affectations d'origine externe

La hausse de 8,6 \$ par rapport à la valeur au 31 mars 2024 est attribuable au rendement positif des marchés, comme le précise la note 6 des états financiers.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2024	31 mars 2024	Augmentation / (Diminution)
Immobilisations corporelles	6 193	6 806	(613)
Actifs de la Banque d'art	19 925	19 924	1
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	2 835	1 490	1 345
Total	28 954	28 221	733

Actifs de la Banque d'art

La collection de la Banque d'art du Conseil des arts comprend plus de 17 200 œuvres d'art contemporaines du Canada. Les actifs de la Banque d'art sont capitalisés au coût de 19,9 millions de dollars. Au 30 septembre 2024, la valeur estimée de ces actifs se chiffrait à 73,2 millions de dollars.

Instruments de musique

Le Conseil gère une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et 12 instruments prestigieux. De plus, il gère 12 instruments et un archet de violon exceptionnel en prêt. Au 30 septembre 2024, la valeur d'expertise de ces actifs était de 71,3 millions de dollars US. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière.

Frais payés d'avance

L'augmentation de 1,3 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2024 s'explique par un transfert de 2,7 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour la prestation du programme Killam 2024-2025. Cette somme est en partie contrebalancée par la comptabilisation de 0,9 millions de dollars en charges locatives payées d'avance et de 0,4 millions de dollars en frais payés d'avance pour le régime annuel d'assurance.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2024.

Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2024.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil soumet une analyse mensuelle de ses besoins de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour étayer ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés et reçus par le Conseil pour la période de six mois terminée le 30 septembre étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	30 septembre	
	2024	2023
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	363 531	364 239
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de six mois	(203 939)	(216 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	159 592	148 239



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

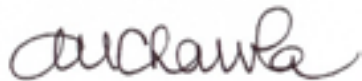
Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 septembre 2024
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

29 novembre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michelle Chawla'.

Michelle Chawla

Directrice et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eva Jacobs'.

Eva Jacobs, CPA, CGA

Dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité

État de la situation financière

(non vérifié)	30 septembre	31 mars
(en milliers de dollars)	2024	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	53 940	48 519
Débiteurs	4 412	4 492
Placements de portefeuille (Note 4)	585 821	550 098
Total des actifs financiers	644 173	603 109
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	129 004	86 965
Créditeurs et charges à payer	4 799	7 206
Revenus reportés	7 249	5 049
Avantages sociaux futurs	6 174	5 955
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	94 982	86 389
Total des passifs	242 208	191 564
ACTIFS FINANCIERS NETS	401 965	411 545
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	6 193	6 806
Actifs de la Banque d'art	19 925	19 924
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	2 835	1 490
Total des actifs non financiers	28 954	28 221
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 7)	430 919	439 766
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	356 657	386 812
Gains de réévaluation cumulés	74 262	52 954
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	430 919	439 766

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024-2025	2024	2023	2024	2023
Revenus					
Revenus nets de placements réalisés (Note 8)	20 119	3 859	6 400	8 485	10 585
Autres revenus	3 542	1 220	1 187	1 864	2 103
Total des revenus	23 661	5 079	7 587	10 349	12 688
Charges					
Programmes de transfert					
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	316 687	36 253	58 942	214 143	224 835
Prestation des programmes de transfert	35 115	6 814	6 399	15 363	12 871
Services à la communauté artistique	3 802	312	385	625	1 381
	355 604	43 379	65 726	230 131	239 087
Résultats nets de la Banque d'art (Note 9)	62	(69)	(110)	36	(9)
Commission canadienne pour l'UNESCO (Note 10)	2 544	1 284	783	2 049	1 312
Administration générale	28 976	5 424	6 185	12 227	11 495
Total des charges	387 186	50 018	72 584	244 443	251 885
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(363 525)	(44 939)	(64 997)	(234 094)	(239 197)
Crédits parlementaires	363 531	113 000	83 000	203 939	216 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	6	68 061	18 003	(30 155)	(23 197)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	386 812	288 596	334 330	386 812	375 530
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	386 818	356 657	352 333	356 657	352 333

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
(en milliers de dollars)				
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	56 828	25 455	52 954	23 510
Pertes non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	17 710	(11 529)	21 591	(9 289)
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Placements de portefeuille	(276)	(10)	(283)	(305)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	17 434	(11 539)	21 308	(9 594)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	74 262	13 916	74 262	13 916

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
(en milliers de dollars)				
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	68 061	18 003	(30 155)	(23 197)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11)	(49)	(11)	(75)
Amortissement des immobilisations corporelles	312	419	624	839
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	-	(2)	(1)	(23)
	301	368	612	741
Acquisition de frais payés d'avance	(267)	(136)	(4 211)	(3 549)
Utilisation de frais payés d'avance	301	394	2 866	802
	34	258	(1 345)	(2 747)
Gains (pertes) nets de réévaluation	17 434	(11 539)	21 308	(9 594)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	85 830	7 090	(9 580)	(34 797)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	316 135	328 925	411 545	370 812
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	401 965	336 015	401 965	336 015

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	68 061	18 003	(30 155)	(23 197)
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (Note 8)	(963)	(53)	(1 049)	(462)
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (Note 8)	(2 634)	(4 399)	(7 678)	(7 794)
Amortissement d'immobilisations corporelles	312	419	624	839
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	34	258	(1 345)	(2 747)
Augmentation des avantages sociaux futurs	110	57	219	136
Produits transférés (des) aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des (aux) revenus de placements (note 6)	807	1 381	1 913	2 108
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (Note 11)	(51 920)	(26 846)	41 912	21 896
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	13 807	(11 180)	4 441	(9 221)
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11)	(49)	(11)	(75)
Acquisitions d'actifs de la Banque d'art	-	(2)	(1)	(23)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(11)	(51)	(12)	(98)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(339)	(1 329)	(733)	(9 599)
Disposition de placements de portefeuille	1 570	705	1 725	6 977
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	1 231	(624)	992	(2 622)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	15 027	(11 855)	5 421	(11 941)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	38 913	108 083	48 519	108 169
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	53 940	96 228	53 940	96 228

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
(non vérifié)

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, l'article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la Directrice et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
(non vérifié)

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil des arts du Canada déclare que son conseil d'administration a approuvé les données budgétaires annuelles indiquées dans l'état des résultats. Toutefois, au cours du deuxième trimestre, il a découvert que les données budgétaires figurant dans le rapport du trimestre s'étant terminé le 30 juin 2024 étaient sous-évaluées de 6,6 millions de dollars.

Les effets du retraitement des données budgétaires comparées sont indiqués ci-après.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

État des résultats

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Budget Annuel 2024-2025		
	Rapporté au 30 juin	Approuvé par le conseil d'administration	Augmentation / (Diminution)
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (Note 7)	21 795	20 119	(1 676)
Autres revenus	4 917	3 542	(1 375)
Total des revenus	26 712	23 661	(3 051)
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	314 557	316 687	2 130
Prestation des programmes de transfert	31 435	35 115	3 680
Services à la communauté artistique	4 247	3 802	(445)
	350 239	355 604	5 365
Résultats nets de la Banque d'art (Note 10)	340	62	(278)
Commission canadienne pour l'UNESCO (Note 11)	2 719	2 544	(175)
Administration générale	30 557	28 976	(1 581)
Total des charges	383 855	387 186	3 331
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(357 143)	(363 525)	(6 382)
Crédits parlementaires	363 758	363 531	(227)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	6 615	6	(6 609)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 septembre 2024					Fin de l'exercice 31 mars 2024		
	Coût	Pertes non- réalisées	Gains non- réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	50 924	-	16 794	67 718	14	48 860	62 945	14
Actions mondiales	200 035	-	52 584	252 619	52	197 610	234 125	51
Revenus fixes	87 630	(115)	3 397	90 912	19	85 927	86 007	19
Immobilier	22 989	(3 252)	654	20 391	4	22 811	20 909	5
Infrastructure	43 400	-	10 998	54 398	11	43 391	52 508	11
	404 978	(3 367)	84 427	486 038	100	398 599	456 494	100

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	11 173	-	2 406	13 579	14	10 776	12 602	13
Actions mondiales	41 156	-	10 420	51 576	52	40 660	47 815	51
Revenus fixes	18 003	(38)	697	18 662	19	17 653	17 655	19
Immobilier	4 988	(674)	166	4 480	4	4 952	4 610	5
Infrastructure	9 573	-	1 913	11 486	11	9 497	10 922	12
	84 893	(712)	15 602	99 783	100	83 538	93 604	100
Total des placements	489 871	(4 079)	100 029	585 821		482 137	550 098	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2024: 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 38 932 000 \$ (31 mars, 2024 - 36 565 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 138 714 000 \$ (31 mars, 2024 - 130 169 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds d'immobilier et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les objectifs suivants conformément à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de référence.

Catégories d'actifs	Valeur marchande	Minimum	Objectif	Maximum
Actions canadiennes	14%	10%	14%	20%
Actions mondiales	52%	40%	46%	55%
Revenus fixes	19%	15%	20%	30%
Immobilier	4%	0%	10%	15%
Infrastructure	11%	0%	10%	15%
Marché monétaire / Trésorerie	0%	0%	0%	10%

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel futurs de fonds relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les investissements dans les fonds communs d'actions comprennent des parts de six fonds communs, deux canadiens et quatre investis dans les marchés boursiers mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations.

La partie des obligations universelles des fonds de revenus fixes est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Le rendement de ces investissements est comparé à 50 % à l'indice NFI ODCE et à 50 % à l'indice MSCI/REALPAC Canada Quarterly Property Fund.

Les fonds d'infrastructure comprennent des placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>		Cumul 30 septembre 2024	Fin de l'exercice 31 mars 2024
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	53 940	48 519
Débiteurs	Coût amorti	4 412	4 492
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	585 821	550 098
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	129 004	86 965
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	4 799	7 206

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
(non vérifié)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit:

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur:

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus:

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul				Fin de l'exercice			
	30 septembre 2024				31 mars 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie								
Trésorerie	53 940	-	-	53 940	48 519	-	-	48 519

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	67 718	-	67 718	-	62 945	-	62 945
Actions mondiales	-	252 619	-	252 619	-	234 126	-	234 126
Obligations	-	67 631	23 282	90 913	-	63 893	22 114	86 007
Immobilier	-	-	20 392	20 392	-	-	20 908	20 908
Infrastructure	-	-	54 397	54 397	-	-	52 508	52 508

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	13 579	-	13 579	-	12 601	-	12 601
Actions mondiales	-	51 575	-	51 575	-	47 815	-	47 815
Obligations	-	13 892	4 770	18 662	-	13 126	4 530	17 656
Immobilier	-	-	4 480	4 480	-	-	4 610	4 610
Infrastructure	-	-	11 486	11 486	-	-	10 922	10 922
	-	467 014	118 807	585 821	-	434 506	115 592	550 098
Total	53 940	467 014	118 807	639 761	48 519	434 506	115 592	598 617

Analyse de sensibilité du niveau 3 - Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

6. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2024	Fin de l’exercice 31 mars 2024
Solde au début de la période	86 389	74 667
Transfert des revenus nets de placements (note 8)		
Revenus nets de placements	2 132	5 203
Utilisation des fonds	(219)	(2 054)
	1 913	3 149
Pertes non réalisées sur placements de portefeuille	6 768	8 781
Reclassés à l’état des résultats - placements de portefeuille	(88)	(208)
Solde à la fin de la période	94 982	86 389

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

7. EXCÉDENT ACCUMULÉ

<u>(en milliers de dollars)</u>	Cumul 30 septembre 2024	Fin de l'exercice 31 mars 2024
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000	50 000
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de la période	271 445	261 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-	10 000
Solde à la fin de la période	271 445	271 445
Excédent		
Solde au début de la période	27 798	26 516
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-	(10 000)
Excédent (déficit) pour la période	(30 155)	11 282
Solde à la fin de la période	(2 357)	27 798
Total de l'excédent accumulé des activités	356 657	386 812
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	52 954	23 510
Variations de la juste valeur	21 308	29 444
Solde à la fin de la période	74 262	52 954
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	430 919	439 766

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

8. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	963	53	1 049	462
Transfert des (aux) revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 6)	(807)	(1 381)	(1 913)	(2 108)
Gains (pertes) nets sur conversion de devises	42	(2)	40	8
Dividendes et autres distributions - réinvestis	2 634	4 399	7 678	7 794
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	1 057	3 854	2 076	5 422
Frais de gestion du portefeuille	(30)	(523)	(445)	(993)
	3 859	6 400	8 485	10 585

9. RÉSULTATS NET DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de location	(448)	(422)	(891)	(858)
Autres revenus	(58)	(45)	(97)	(81)
Frais administratifs	437	357	1 024	929
Amortissement des autres immobilisations	-	-	-	1
	(69)	(110)	36	(9)

10. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Dépenses de programmes	987	413	1 306	523
Programmes – contributions reçues	(40)	-	(40)	-
Frais administratifs	337	370	783	789
	1 284	783	2 049	1 312

Notes afférentes aux états financiers (suite)
 Pour la période se terminant le 30 septembre 2024
 (non vérifié)

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
(Augmentation) diminution des débiteurs	(408)	3 700	80	627
(Augmentation) diminution des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	(50 247)	11 391	42 039	24 084
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 611)	(1 182)	(2 407)	(2 404)
(Augmentation) diminution des revenus reportés	346	(956)	2 200	(411)
Variation nette	(51 920)	12 953	41 912	21 896

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.